



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 081-218101632-20230412-2023_DEL34-DE



Extrait du Registre des Délibérations du C

Séance du 12 AVRIL 2023

2023 / 02 / 21

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 22
REPRESENTES	: 11
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 05 Avril 2023

Date d'Affichage : 05 Avril 2023

Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

ALBERT Corine par Agnès MAUREL
ROQUES Christine par Laurent MONNIER
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Karine LOUP
CHABBERT Cécile par Janine BARENS
ASSÉMAT Clothilde par André AMALRIC
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
MARTY-MARINONE Evelyne par Séverine ARMERO
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT
CÈNES Frédéric par Olivier FABRE

OBJET : Aide à la réfection des trottoirs.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 27 Janvier 1987 qui mettait en place le système d'aide à la réfection des trottoirs (revêtement béton 20 €/m² et revêtement bitumineux 10 €/m²),

VU la délibération du 06 octobre 2009 fixant à compte conditions et la participation à réclamer aux bénéficiaires pour la construction des trottoirs,

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée lors de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du 05 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder l'aide financière indiquée ci-dessous à la personne dont le nom suit :

- Mme Amandine BONAFIOUS (revêtement béton)	150,00 €
TOTAL	150,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Michel BERBESSOU



Le Maire,



Olivier FABRE.

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*